

PROCEDURE POUR LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REHABILITATION

Etape	Opération	Objectif	Intervenants	Coûts	Subvention
1	Réalisation de l'étude de sol par un bureau d'études spécialisé en respectant le cahier des charges de l'agence de l'eau	Déterminer la filière d'assainissement à installer en tenant compte des critères de sol et d'habitat	Liste de bureaux d'études adhérent à la charte départementale	300 à 500 € au bureau d'études	Oui à 60 % *
2	Dépôt au SPANC du dossier de demande de réhabilitation d'un assainissement individuel		Particulier		
3	Instruction du dossier de demande de réhabilitation par le SPANC	Valider le projet d'assainissement proposé	SPANC	50 € au SPANC	Non
4		En cas de dossier incomplet ou de projet non conforme une révision du projet sera demandée	Echange entre le particulier, le SPANC et le bureau d'études		
5	Validation de l'installation projetée = Avis de conception Conforme envoi de convention de partenariat	Engagement du particulier dans l'opération groupée du programme de réhabilitation NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX	SPANC		
6	Réalisation de 2 devis non signés (en respectant la forme du devis type)	Estimer le coût des travaux	Entreprises de terrassement		
7	Retour de la convention de partenariat renseignée signée avec les pièces demandées au SPANC		Particulier		
8	Regroupement des dossiers pour réalisation de l'opération groupée		SPANC		
9	Envoi des dossiers à l'agence de l'eau		SPANC		
10	Instruction des dossiers par l'Agence de l'Eau	Etude des dossiers et définition du montant de la subvention	Agence de l'Eau		
11	Avis d'éligibilité et autorisation de signature du devis de l'entreprise retenue	Attendre impérativement le feu vert donné par le SPANC- Ne pas réaliser les travaux avant sous peine de ne pas avoir la subvention	SPANC		
12	Réalisation des travaux		Particulier		
13	Contrôle des travaux réalisés et avis de conformité	Contrôle avant recouvrement	SPANC	30 € au SPANC	Non
14	Paiement des travaux à l'entreprise et expédition, au SPANC, de la facture acquittée		Particulier		Oui à 60 % *
15	Constitution du dossier de demande de versement de la subvention		SPANC		
16	Versement de la subvention		Agence de l'Eau via le SPANC		

* Jusqu'au 31/12/2015 : La dépense totale est plafonnée à 8 500 € TTC